



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 15 OCTOBRE 2024 À 17 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

SONT ABSENTS :

Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

RÉSOLUTION 2024-10-634 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Résiliation du contrat SP-24-013 relatif à des travaux d'installation de gaines incluant les conduites d'égout et d'aqueduc sous l'autoroute 30, dans le cadre du réaménagement de la voie de services dans le parc Industriel de Châteauguay (phase 1) et autorisation de retourner en appel d'offres (PTI 2024-2026, GEN22-036.1)

ATTENDU QUE le 2 juillet 2024, par la résolution 2024-07-469, le conseil a octroyé à l'entreprise ALI EXCAVATION INC. le contrat SP-24-013 relatif à des travaux d'installation de gaines pour un montant de 1 596 001,02 \$, taxes incluses, financé par la réserve financière à des fins d'investissements pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales pour le développement du parc Industriel;

ATTENDU QUE suivant l'octroi du contrat, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a refusé la méthode de forage des gaines;

ATTENDU QUE l'obtention de l'autorisation du MTMD est obligatoire pour amorcer les travaux. Par conséquent, la Ville doit mettre fin au contrat SP-24-013 avec ALI EXCAVATION INC. afin de retourner en appel d'offres avec une méthode de forage modifiée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Luc Daoust

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil résilie le contrat SP-24-013 relatif à des travaux d'installation de gaines incluant les conduites d'égout et d'aqueduc sous l'autoroute 30, dans le cadre du réaménagement de la voie de services dans le parc Industriel de Châteauguay (phase 1) en vertu de l'article 2.32 « Résiliation du contrat » de la section CONDITIONS GÉNÉRALES des documents d'appel d'offres SP-24-013.

QUE la résiliation de ce contrat soit effective à la date d'adoption de la présente résolution.

QUE la Ville s'engage à rembourser les montants déjà engagés par ALI EXCAVATION INC. pour la préparation du projet, soit un montant déjà convenu de 33 487,67 \$, taxes incluses, à même les crédits disponibles du poste budgétaire 23-040-00-721, dans le cadre du projet GEN22-036.1.

QUE le conseil autorise la Division approvisionnements à repartir en appel d'offres de travaux d'installation de gaines incluant les conduites d'égout et d'aqueduc sous l'autoroute 30, dans le cadre du réaménagement de la voie de services dans le parc Industriel de Châteauguay (phase 1), avec une méthode de forage modifiée.

ADOPTÉE.

Attribution du contrat SP-24-013A relatif à des travaux d'installation de gaines incluant les conduites d'égout et d'aqueduc sous l'autoroute 30, dans le cadre du réaménagement de la voie de services dans le parc Industriel de Châteauguay (phase 1) à l'entreprise 9329-0146 Québec inc. (GROUPE M.POTVIN), au montant de 2 489 067,88 \$, taxes incluses (PTI 2024-2026, GEN22-036.2)

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par l'appel d'offres SP-24-013A publié dans l'édition du 2 octobre 2024 du journal *Le Soleil de Châteauguay*, sur le site Internet de la Ville de Châteauguay le 24 septembre 2024 ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 septembre 2024, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>STATUT</u>
9329-0146 Québec inc. (GROUPE M.POTVIN)	2 489 067,88 \$	Conforme
MSA INFRASTRUCTURES INC.	4 125 520,30 \$	Non analysée
ALI EXCAVATION INC.	4 225 477,83 \$	Non analysée
3770290 CANADA INC. (FORACTION)	4 797 000,00 \$	Non analysée
LES ENTREPRISES DELORME	-	Non déposée

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 2 759 331,02 \$, taxes incluses;

ATTENDU la résolution 2023-12-776 autorisant l'utilisation de la réserve financière à des fins d'investissements pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales pour le développement du parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil attribue le contrat SP-24-013A relatif à des travaux d'installation de gaines incluant les conduites d'égout et d'aqueduc sous l'autoroute 30, dans le cadre du réaménagement de la voie de services dans le parc industriel de Châteauguay (phase 1), à l'entreprise 9329-0146 Québec inc. (GROUPE M.POTVIN), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 489 067,88 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées au devis à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE cette somme soit imputée à même les crédits disponibles du poste budgétaire 23-040-00-721, financé par la réserve financière à des fins d'investissements pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales pour le développement du parc industriel, dans le cadre du projet GEN22-036.2 prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-10-637 **2.3** Suspension sans solde de l'employé matricule 779

ATTENDU la gravité des manquements attribuables à l'employé matricule 779 et la conclusion de l'enquête administrative et disciplinaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil prenne acte et approuve la suspension sans solde de l'employé matricule 779, pour une durée de dix (10) jours, à une date qui sera déterminée par la Direction des finances et des technologies de l'information, et ce, sans solde, ni autre rémunération ou avantage.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-10-638 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 32.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN